



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par la **Société ARTDEM, 39 rue du 11 Novembre, 59 500 DOUAI** en date du 8 Février 2024, relative à occuper le Domaine Public pour le Stationnement d'un camion de déménagement au droit du 2 rue du Languedoc à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 2 rue du Languedoc à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/020

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION DE DEMENAGEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

- Article 1** La Société ARTDEM est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un Camion de déménagement, Du Vendredi 23 Février 2024 au Vendredi 23 Février 2024 Inclus soit pour une durée d'Un (01) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de l'entreprise ARTDEM.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** La société Artdem
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 9 Février 2024.

Certifié exécutoire le 10/02/2024.

Le Maire,

Christian MUSI



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

